



RECU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200227-D00600910-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 février 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL

Absents :

Mme Myriam EL-YASSA, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD

Procurations de vote :

Mme Karima ROCHDI donne pouvoir à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET donne pouvoir à M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX donne pouvoir à Mme Christine WERTHE

OBJET : 06 - Attribution d'une subvention à une association pour un projet international

Délibération n° 2020/006009

6

Attribution d'une subvention à une association pour un projet international

Rapporteur : M. l'Adjoint BIZE

	Date	Avis
Commission n° 1	12/02/2020	Favorable unanime

Le Service Relations Internationales de la Ville de Besançon attribue des subventions pour les échanges internationaux des établissements scolaires et des associations bisontines.

Mais il souhaite également donner un coup de pouce aux associations bisontines porteuses d'un projet international, qu'il ait lieu en lien avec nos villes jumelées ou non. Tous les projets, qu'ils soient culturels, sportifs ou autres seront examinés et pourront être retenus selon l'intérêt du projet et le budget prévisionnel de l'opération.

Nous sommes saisis aujourd'hui de la demande d'une association bisontine, porteuse d'un projet international :

- **ACCMMA (Association Comtoise pour la Connaissance du Maghreb et du Monde Arabe)**

L'ACCMMA est une association bisontine qui a pour but de faire connaître la culture arabo-musulmane, tout particulièrement maghrébine, par la diffusion de documents à caractère culturel, par l'organisation de conférences et d'expositions et par la préparation, réalisation et participation à des voyages d'études dans les pays concernés.

Dans cette idée, l'ACCMMA propose pour la 4^{ème} année consécutive, une série de conférences sur le thème « **Moyen-Orient 2016-2020 : une crise majeure** ».

5 conférences auront lieu en 2020, sur les thèmes et aux dates suivantes :

14 janvier : L'économie iranienne (Jacques Fontaine)

11 février : Le chi'isme, l'autre islam, et la Révolution de 1979, la république islamique (Pierre-Jean Luizard, historien, CNRS)

10 mars : La société iranienne entre clichés et réalités (Stéphane Kronenberger).

7 avril : Géopolitique de l'Iran (Bernard Hourcade, géographe, CNRS)

11 mai : Emergence de l'algèbre dans le monde persan à l'époque médiévale, (Michel Henry, mathématicien, UFC).

Afin de permettre au plus grand nombre d'assister à ces conférences qui auront lieu au Scénacle, l'entrée est à participation libre.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de **500 €** (sur un budget de 2 750 €) à l'association ACCMMA, afin de l'aider à organiser ce cycle de conférences.

En cas d'accord, la somme de **500 €** sera prélevée sur la ligne 65.048.6574.0094036 CS 00290.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur cette proposition d'attribution d'une subvention de 500 € à l'ACMMA.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0